



Point n° 9 de l'ordre du jour

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 91'000.- pour l'installation de toilettes publiques à Colombier et à Bôle

Réponse à la motion M21 - 004 sur la création de toilettes publiques

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

1. Introduction.

Pour répondre à la motion M21-004, le conseil communal a prospecté pour trouver la meilleure solution pour équiper les deux villages (Colombier et Bôle) dépourvus de commodités.

Il revient vers votre Autorité avec une proposition qu'il espère innovante et écologique.

2. Présentation



Il propose la pose de toilettes sèches de type Kazuba. Fabriquée dans le sud de la France avec des matériaux entièrement recyclables (acier, bois et polyéthylène). Convertgreen, basé au Tessin, a l'exclusivité de la vente et de l'installation de ces toilettes en Suisse.

De forme ovale, les toilettes Kazuba peuvent accueillir tout le monde, aussi bien des personnes handicapées que des parents avec poussettes. Ces toilettes ne nécessitent pas d'arrivée d'eau, ni d'égout. Elles se posent sur un socle en béton au-dessus d'une excavation d'un mètre de profond qui accueille le réservoir. Sa cheminée noire permet de chauffer la matière fécale et en favorise le séchage ainsi que l'évaporation des liquides (cf. schéma).

Sur le toit sont posés des panneaux solaires qui fournissent l'électricité nécessaire à l'éclairage de la cabine et au moteur de l'aspiration.

L'installation de telles toilettes jouit d'un recul de 16 ans en France et de 6 ans en Suisse. L'expérience montre qu'il n'y a pas de problème d'odeurs. On ne voit pas les matières fécales ni l'urine. L'entretien est identique à celui de toilettes traditionnelles.

Un passage quotidien est nécessaire pour s'assurer de l'état des lieux et remettre du papier de toilette. Le temps nécessaire pour un nettoyage ordinaire est de 15 min, sans eau, mais avec un pulvérisateur désinfectant.

La cuve doit être vidée en fonction de la fréquentation :

- 10/15 personnes par jour - 2 purges / an - (tous les 6 mois)
- 30/40 personnes par jour - 4 purges / an - (tous les 3 mois)
- 100/120 personnes par jour - 12 purges / an - (tous les mois)

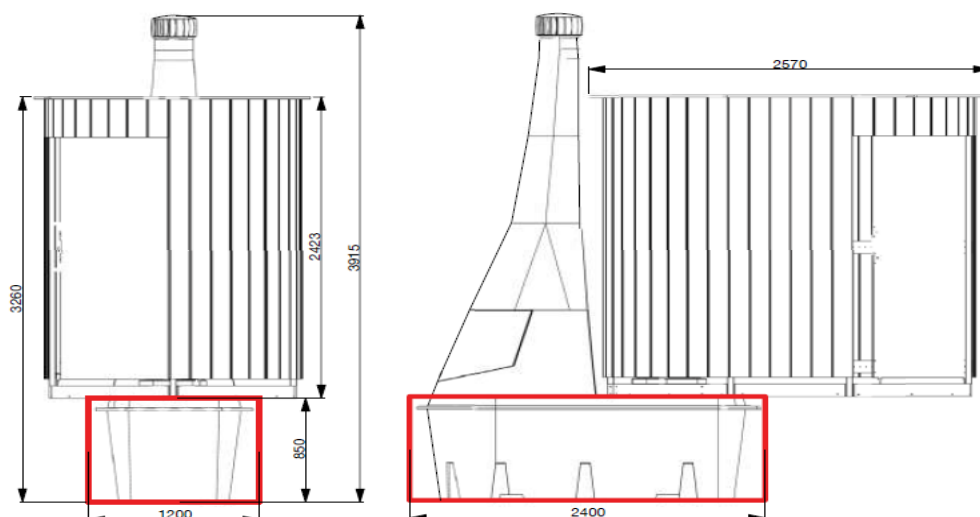
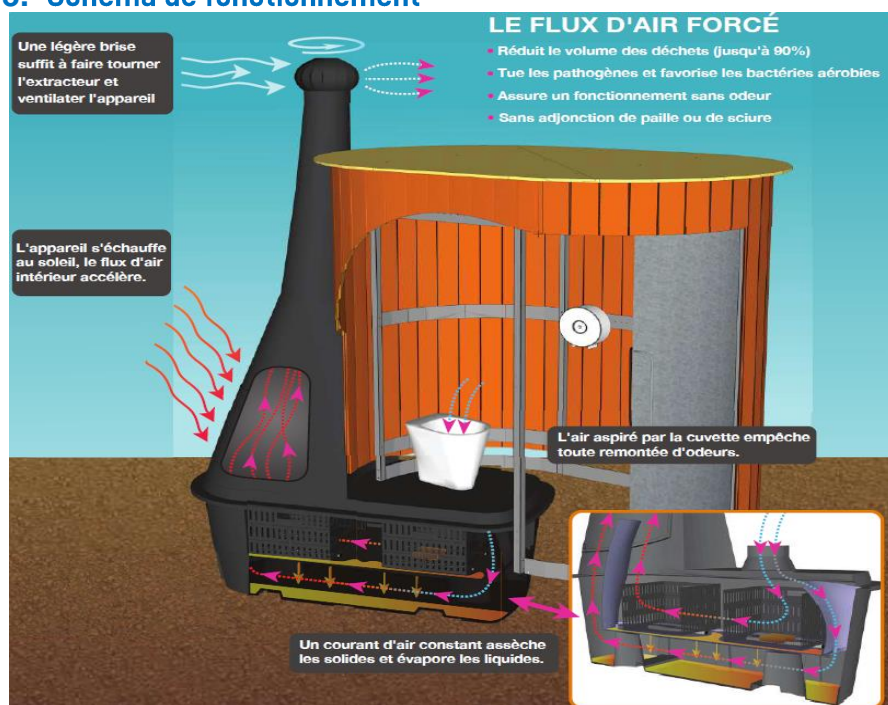
Seul le recul permettra de juger de la fréquence des vidanges. Elles sont confiées à une entreprise professionnelle et équipée.

En cas de vandalisme, la cabine et les accessoires peuvent être réparés facilement.

Des contacts ont été pris avec la commune de Crissier (VD) qui jouit d'une telle installation depuis deux ans. Le chef voyer n'a signalé aucun point négatif. Il est enchanté de l'acquisition et prévoit d'en mettre à d'autres endroits.

La cabine mesure approximativement 2,5 x 1,8 x 2,6m, à laquelle s'ajoute la cheminée et sa cuve.

3. Schéma de fonctionnement



4. Emplacements



Deux emplacements sont proposés.

- Le premier sur la place de jeu de l'Aventure, en bordure du chemin afin de faciliter l'accès en chaise roulante.
- Le second emplacement se situe derrière l'arrêt de bus de « Bôle, collègues ». Il suppose que l'on condamne une volée d'escaliers au sud-est de l'abribus qui faisait doublon avec les autres escaliers en lien avec le passage piéton. Cet emplacement est sur le chemin de la gare, non loin du centre, entre l'école et le parascolaire. C'est le meilleur emplacement pour le village de Bôle.

5. Devis

Désignation	Quantité	Prix à la pièce (HT)	Total (HT)
Kazuba KL2 PMR	2	23000	46000
Kit panneau solaire	2	3700	7400
Transport	2	1000	2000
Travaux excavation Bôle	1		9850
Travaux excavation Colombier	1		11000
Divers et imprévus (10%)			7500
TVA (7,7%)			6450
Total			90200
Total arrondi			91000

Cette dépense n'est pas prévue dans le plan des investissements.

6. Charges pour la commune

L'installation de toilettes publiques implique un travail supplémentaire pour le personnel communal, qui devra effectuer des passages réguliers pour vérifier l'état et nettoyer selon l'emploi qui en est fait. Ce travail sera confié au service de l'urbanisme et des bâtiments. Il faut compter un 0.06 EPT, soit deux heures trente par semaine. Cette charge est absorbable par le service.

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 91'000.- pour l'installation de toilettes publiques à Colombier et à Bôle - Réponse à la motion M21 - 004 sur la création de toilettes publiques

A ce temps de travail, s'ajoute la vidange des cuves, devisée comme suit (un passage comprend les deux sites) :

Par passage		CHF	CHF
Déplacement, mise en place, travaux de pompage et évacuation des déchets	1h75	335.75	587.56
Taxe élimination STEP	Selon volume effectif	40.-/m3	
Eau	Selon volume effectif	6.- /m3	
TVA (7,70%)			45.24
Total			632.80

Le nombre de passages par année ne devrait pas excéder 2, mais dépend là encore de l'usage qui est fait des WC.

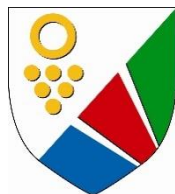
7. Conclusion

La réalisation de toilettes publiques sur le territoire communal répond à un besoin pressant. La solution proposée est la meilleur marché. Elle répond aux impératifs écologiques et est exemplaire dans sa manière d'utiliser les ressources naturelles. Les toilettes sèches ont prouvé leur efficacité sur le domaine public et les exemples étudiés montrent un accueil bienveillant de la population.

Le Conseil communal appelle votre Autorité à classer la motion M21-004 et à accepter ce crédit.

Le Conseil communal

Colombier, le 17 avril 2023



Le Conseil général de la Commune de Milvignes

Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 91'000 TTC pour l'installation de toilettes publiques à la place de jeux de l'Aventure (Théâtre de Colombier) et dans le préau du collège de Bôle

Le Conseil général de la commune de Milvignes,
Dans sa séance du 15 juin 2023,
Vu le rapport du Conseil communal du 17 avril 2023,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964
Vu la Loi sur les finances de l'Etat et des Communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

a r r ê t e

Crédit d'engagement	Article premier : Un crédit d'engagement de CHF 91'000 TTC est accordé au Conseil communal pour l'installation de toilettes publiques à Colombier et à Bôle.
Comptabilisation	Article 2 : Les dépenses seront portées aux comptes des investissements du dicastère des bâtiments, sous l'intitulé installation de toilettes publiques.
Renchérissement	Article 3 : Pour faire face au renchérissement, le crédit d'engagement prévu par le présent arrêté peut faire l'objet d'une indexation conformément à l'article 42, alinéa 2, de la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014.
Amortissement	Article 4 : Le crédit sera amorti conformément aux dispositions du règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014, soit au taux de 10%.
Exécution	Article 5 : ¹ Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif. ² Le Conseil communal pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Au nom du Conseil général

Le président : Le secrétaire :

J.-M. Pessina

D. Etter

Colombier, le 15 juin 2023